

N°CC2007.2/25

OBJET : **Finances :** Approbation d'une convention relative au financement des travaux de consolidation du mur d'enceinte de l'hôpital Emile Roux à Limeil-Brévannes à signer avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer cette convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de consolidation du mur d'enceinte de l'hôpital Emile Roux qui sert également de soutènement à la rue Pasteur reconnue d'intérêt communautaire en 2002 ;

CONSIDERANT que la situation du mur a conduit la Communauté d'Agglomération et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris à s'entendre sur un partage à parts égales des frais liés à cette opération ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention relative au financement des travaux de consolidation du mur d'enceinte de l'hôpital Emile Roux à Limeil-Brévannes.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération.

FAIT A ALFORTVILLE, LE VINGT HUIT MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA